RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

OFPRA
OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

Représenté par le Directeur Général en exercice,
nommé par décret en date du 6 juin 2025 (J.O du 8 juin 2025)

## Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

# MARCHE DE SIGNALETIQUE POUR LE DEMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE L'OFPRA

# SOMMAIRE

**1. PRESCRIPTIONS GENERALES ..... 3**
1.1 ETENDUE DES TRAVAUX ..... 3
1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE ..... 3
1.3 PRESTATIONS A LA CHARGE DU PRESENT LOT ..... 4
1.4 PRESCRIPTIONS GENERALES DE MISE EN ŒUVRE ..... 4
1.5 TEINTES – IMPRESSIONS – RESPECT DE LA CHARTE GRAPHIQUE ..... 4
1.6 ECHANTILLONS ET BON A TIRER ..... 5
1.7 ÉTUDES D'EXECUTION / FICHIERS DE FABRICATION ..... 5
**2. DESCRIPTION DES OUVRAGES ..... 6**
2.1 SIGNALETIQUE ..... 6
2.2 VITROPHANIE ..... 9
2.3 DRAPEAUX ..... 10
**3. PLANNING PREVISIONNEL ..... 11**

# 1. PRESCRIPTIONS GENERALES

## 1.1 ETENDUE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :
- la signalétique,
- la vitrophanie.

## 1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux objet du présent marché, seront exécutés selon les règles de l'art et conformément aux documents en vigueur à la date de remise des offres, à savoir notamment :
- les Règlements et Prescriptions Techniques en vigueur, au R.E.E.F. (Recueil des Eléments utiles à l'Etablissement et à l'Exécution des projets et marchés de bâtiments en France)
- Tous les documents techniques applicables aux travaux du présent lot,
- les normes françaises homologuées (NF, NF EN, etc…),
- les règles d'hygiène et de sécurité des personnes, à savoir :
    - le code du travail,
    - les règles de protection des travailleurs,
    - les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel et des installations provisoires ou définitives sur les chantiers de travaux publics
- les avis techniques du CSTB,
- aux avis et décisions du Contrôleur Technique.
- aux décisions de la Commission Plénière des assurances de Biens et de Responsabilité (anciennement APSAD)
- les différents arrêtés en vigueur concernant la classification des matériaux,
- tous les textes réglementaires et législatifs en vigueur à la date du marché,
- Arrêté du 25 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »,
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980)
- NRA - Nouvelle réglementation acoustique,
- Règlementation nationale en vigueur concernant les handicapés,
- NF P 91-201 définissant les conditions générales d'accessibilité des logements et autres bâtiments et de leurs équipements pour les handicapés physiques,
- Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.
- Spécification ACERMI pour matériaux isolants,
- Spécification de l'ATG (Association Française du Gaz),- le Code de la construction et de l'habitation,
- l'ensemble des D.T.U. y compris additifs, préambules et mémentos.
- l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement,
- l'arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages, modifié par arrêté du 20 février 2006, du 18 septembre 2006.
- les différents arrêtés en vigueur concernant la classification des matériaux.
- aux NORMES A.F.N.O.R. (Association Française de Normalisation)
- aux prescriptions communes à tous les corps d'état (CCTP COMMUN).

## 1.3 PRESTATIONS A LA CHARGE DU PRESENT LOT

Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprendront implicitement :
- la fourniture ;
- le transport à pied d'œuvre ;
- le coltinage et le montage ou la descente s'il y a lieu ;
- la pose ;
- la fixation par tous moyens, compris tous calages, scellements, pisto-scellements, et toutes fournitures et accessoires nécessaires ;
- la protection des ouvrages finis jusqu'à la réception ;
- l'enlèvement des protections et le nettoyage des ouvrages pour la réception ;
- les échafaudages et autres équipements pour travail en hauteur, si nécessaire ;
- l'enlèvement hors du chantier de tous les déchets en provenance de ces travaux ;
- et toutes autres prestations et fournitures accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite des ouvrages du présent marché.

## 1.4 PRESCRIPTIONS GENERALES DE MISE EN ŒUVRE

- L'entreprise devra vérifier sur site les dimensions, la nature et l'état des supports avant fabrication et mise en œuvre.
- Les supports devront être préalablement préparés, dépoussiérés, dégraissés et nettoyés conformément aux prescriptions du fabricant des films adhésifs.
- Les produits employés devront être compatibles avec la nature et la finition des supports sur lesquels ils sont appliqués.
- Les films adhésifs devront être mis en œuvre conformément aux prescriptions de leur fabricant.
- Les découpes, raccords et assemblages devront présenter une finition particulièrement soignée.
- Les films seront posés sans plis, bulles, cloques, défauts d'adhérence, soulèvements ou décollements.
- Les impressions devront présenter un rendu homogène, régulier et sans défaut perceptible à distance normale de lecture.
- Les chants visibles des supports PMMA devront présenter une finition propre et soignée.
- Toutes les fixations devront être adaptées à la nature des supports et dimensionnées par l'entreprise.
- Les fixations non destinées à rester apparentes devront être dissimulées.
- L'entreprise devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la stabilité, la tenue et la pérennité des différents éléments de signalétique.
- Toute adaptation rendue nécessaire par une contrainte de fabrication ou de pose susceptible de modifier l'aspect, les dimensions, l'implantation, les teintes ou la composition graphique devra être signalée et soumise à validation par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre avant exécution.

## 1.5 TEINTES – IMPRESSIONS – RESPECT DE LA CHARTE GRAPHIQUE

Pour les éléments imprimés, notamment DD1 et PI1 :
- impression sur film vinyle polymère blanc opaque, finition mate ;
- fond dans la couleur correspondant à la zone concernée ;
- textes, numéros et pictogrammes blancs, sauf indication contraire figurant aux documents architecte ;
- respect des teintes définies par l'architecte impératif ;
- les références colorimétriques définitives seront précisées et/ou validées avec l'architecte.

Les dimensions, teintes, typographies, hauteurs de caractères, pictogrammes, implantations et compositions graphiques sont précisés dans **la charte signalétique** et les documents architecte, selon les éléments concernés.

Les épaisseurs définitives des supports au-delà des minima prescrits, systèmes d'ancrage, dimensionnement des fixations et dispositions techniques de fabrication seront à adapter et à dimensionner par l'entreprise en fonction des formats, poids, conditions de pose et nature des supports, dans le respect des principes architecturaux définis ci-dessus.

## 1.6 ECHANTILLONS ET BON A TIRER

Avant lancement de la fabrication en série, l'entreprise devra **soumettre à validation les échantillons et BAT nécessaires**.

Pour les éléments imprimés :
- réalisation d'un BAT physique couleur ;
- BAT réalisé avec le procédé d'impression, le film vinyle et le support définitifs prévus pour la fabrication ;
- contrôle du rendu des couleurs, de la finition, de la qualité d'impression et de l'aspect général ;
- la fabrication en série ne pourra être engagée qu'après validation du BAT par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Pour les vinyles teintés masse, les références / échantillons de teintes proposées devront également être soumis à validation avant commande et mise en œuvre.

## 1.7 ÉTUDES D'EXECUTION / FICHIERS DE FABRICATION

**Les prestations relatives aux études d'exécution de la signalétique (plans EXE, fichiers graphiques prêts à produire, fichiers de découpe et/ou d'impression, etc.) sont incluses dans le présent marché.**

Les études d'exécution respecteront les documents Architecte qui définissent les principes architecturaux, implantations, dimensions, typographies, hauteurs de caractères, teintes, pictogrammes et principes graphiques, selon les éléments concernés.

L'OFPRA transmettra également sa charte graphique au titulaire du marché.

# 2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

## 2.1 SIGNALETIQUE

L'ensemble des films adhésifs devra être de qualité professionnelle, en vinyle polymère, finition mate sauf indication contraire, type 3M / Avery Dennison ou équivalent, adapté au support et à l'usage intérieur ou extérieur concerné.

### 2.1.1 Identification en drapeau

Fourniture et pose d'une signalétique par plaque d'identification en drapeau.
Pose par vis inox à tête fraisée.
Dimensions : hauteur suivant détail de l'Architecte.
Graphisme et coloris au choix du Maître d'œuvre.

**LOCALISATION :** Signalétique **PI1**, suivant plans de repérage et notamment au droit des BOX 08 à 13 ; B01, B02 ; B03 ; B09 ; B10 ; B19 ; B20 ; C17 ; C18 ; D08 ; D09 ; E06 ; E07 et E14 au droit de l'accueil, de la borne numérique, de la salle d'allaitement et des sanitaires de tous les niveaux.

### 2.1.2 Panneau directionnel en drapeau

Fourniture et pose d'une signalétique par plaque directionnelle double face en drapeau comprenant :
Support en PMMA blanc opaque, épaisseur 5 mm minimum.
Décor sur chaque face par film vinyle polymère opaque imprimé haute performance, finition mate.
Impression haute définition adaptée à la signalétique.
Fond du panneau dans la couleur correspondant à la zone concernée et textes/pictogrammes blancs, conformément à la charte signalétique.
Fixation perpendiculaire au mur par profil/pince métallique discret venant maintenir le panneau par son chant, sans fixation apparente en face.
Finition métallique sobre, type inox brossé ou aspect satiné.
Chants du PMMA polis, avec finition soignée.
Dimensionnement du support, du système de fixation et des ancrages à la charge de l'entreprise, en fonction du format des panneaux et de la nature des supports.

**LOCALISATION :** Signalétique **DD1** suivant plans de repérage.

### 2.1.3 Plan d'orientation

Fourniture et pose de plans d'orientation indiquant la position du panneau, les différentes zones, les escaliers, les zones d'attentes, les sanitaires, les numéros des BOX etc. comprenant :
Support en PMMA blanc opaque, épaisseur 5 mm minimum, chants polis et finition soignée.
Plans et éléments graphiques réalisés par impression sur film vinyle polymère blanc opaque, finition mate, appliqué sur le PMMA.
Impression haute définition.
Principe permettant le remplacement ultérieur du visuel sans remplacement du support PMMA.
Fixation en applique par 4 entretoises ponctuelles avec cabochons métalliques ronds apparents, positionnés aux quatre angles.
Finition des entretoises et cabochons type inox brossé / aspect satiné.
Léger décollement du panneau par rapport au mur.
Dimensions des entretoises, fixations et ancrages à adapter par l'entreprise au format des panneaux et à la nature des supports.

Dimensions : Deux formats seront à distinguer suivant les implantations aux niveaux R+1 et R+2 ; dimensions suivant documents architecte.

**LOCALISATION :** Signalétique **PO** suivant plans de repérage.

### 2.1.4 Adhésif d'identification et directionnel

Fourniture et pose de signalétique vinyle par adhésifs collés comprenant la préparation des supports.
Réalisation en film vinyle polymère teinté masse, découpé à la forme, appliqué directement sur le support.
Teinte grise ou blanche selon la nature et la couleur du support, conformément à la charte graphique.
Finition mate.
Découpe et pose soignées, avec respect des dimensions, alignements et implantations définis aux documents architecte.

**Nota** : La prestation comprendra la pose de la signalétique de l'espace poussettes extérieur suivant plans de repérage. Le produit retenu sera adapté à cet usage.

**LOCALISATION :** Signalétique **AI1, AI2, AI3, AI5, AD1 et AD2** suivant plans de repérage.

### 2.1.5 Adhésif d'identification porte

Fourniture et pose d'une signalétique par film vinyle polymère blanc opaque imprimé, comprenant le fond coloré ainsi que les informations graphiques, pour les portes des box d'entretien.
Fond dans la couleur correspondant à la zone concernée et textes, numéros et/ou pictogrammes blancs, conformément à la charte signalétique.
Fond gris au RDC et fond suivant couleur de zone aux R+1/R+2, avec textes, numéros et/ou pictogrammes blancs, suivant charte
Impression haute définition.
Finition mate,
Application directe sur la porte.
Le support devra être préalablement vérifié, nettoyé et préparé afin d'assurer la parfaite adhérence du film et sa compatibilité avec la finition de la porte.

**LOCALISATION :** Signalétique **AI4**, suivant plans de repérage et notamment au droit de l'ensemble des BOX.

### 2.1.6 Logo OFPRA adhésif

Fourniture et pose de signalétique vinyle par adhésifs collés comprenant la préparation des supports.
Réalisation en film vinyle polymère teinté masse, découpé à la forme, appliqué directement sur le support.
Finition mate.
Dimensions, teintes, proportions et implantation suivant charte graphique et documents architecte.
Le logo devra être reproduit dans le strict respect de ses proportions, sans déformation ni modification.

**Nota** : La prestation comprendra la pose des logos extérieures suivant plans de repérage. Les produits retenus seront adaptés à cet usage.

**LOCALISATION :** Signalétique **logo OFPRA** suivant plans de repérage.

### 2.1.7 Décor par adhésifs

Fourniture et pose d'ensemble formant décors en vinyle par adhésifs collés comprenant la préparation des supports.
Réalisation de décors en films vinyles polymères adhésifs teintés masse, découpés et assemblés, finition mate.
Application directe sur les supports concernés.
Les dimensions et localisations des surfaces supports sont indiquées au DCE.
Les compositions graphiques, formes et teintes définitives des décors seront élaborées en lien avec le prestataire.
Le chiffrage devra donc intégrer la réalisation, la fourniture et la pose des décors sur la base des dimensions des surfaces indiquées dans les documents architecte (voir notamment les quantités indiquées dans la DPGF).
Les différents films composant les décors devront permettre des assemblages et raccords propres et soignés.

Les compositions graphiques seront proposées par le prestataire, développées en concertation avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, puis soumises à validation avant fabrication. Les décors déjà définis dans la charte restent à respecter conformément aux documents architecte.

**LOCALISATION :** Signalétiques **D1 à D6**, suivant plans de repérage.

### 2.1.8 Adhésif blanc flèche

Fourniture et pose de signalétique extérieure vinyle par adhésifs collés sur vitrage comprenant la préparation des supports.
Dimensions : hauteurs suivant détail de l'Architecte.
Graphismes, pictogrammes et coloris au choix du Maître d'œuvre.

**LOCALISATION :** **Signalétique extérieures FL**, suivant plans de repérage du RDC.

### 2.1.9 Lettrage en façade pour enseigne

Fourniture et pose de la signalétique extérieure.

L'enseigne, d'une dimension estimative de **4 mètres de largeur sur 1 mètre de hauteur**, sera installée en partie haute de la façade au moyen d'un système de fixation métallique rapporté et déporté, conçu spécifiquement pour permettre sa mise en place en rive de toiture-terrasse.

Le dispositif sera constitué d'une ossature porteuse en acier galvanisé ou acier protégé contre la corrosion, comprenant notamment des profilés métalliques horizontaux et/ou verticaux, consoles, équerres, platines et pièces de liaison nécessaires à la fixation de l'enseigne.

Le principe de pose devra permettre :
- la reprise de l'enseigne sur des éléments structurels résistants du bâtiment, sans fixation dans les seuls éléments d'habillage de façade ;
- un déport de l'enseigne par rapport au nu de la façade, au moyen de consoles métalliques adaptées ;
- la reprise des efforts liés au poids propre de l'enseigne, ainsi que des sollicitations dues au vent, particulièrement compte tenu de son implantation en hauteur ;
- le réglage et l'alignement précis de l'ensemble afin d'assurer la parfaite horizontalité et planéité de l'enseigne ;
- le maintien d'un espace suffisant entre l'enseigne et la façade permettant sa ventilation ainsi que les opérations ultérieures de maintenance ;
- la préservation de l'étanchéité de la toiture-terrasse et des relevés d'étanchéité, toute intervention susceptible d'affecter ceux-ci devant faire l'objet d'un traitement adapté ;
- le passage et la protection des alimentations électriques, câbles et équipements nécessaires à l'éclairage de l'enseigne ;
- le passage et la protection des alimentations électriques, câbles et équipements nécessaires à l'éclairage de l'enseigne.

L'enseigne sera équipée d'un système d'éclairage LED adapté à un usage extérieur, permettant d'assurer un éclairage homogène et une bonne visibilité de l'enseigne, notamment en période nocturne. Le dispositif d'éclairage devra être intégré de manière discrète à l'enseigne et/ou à son support.

La prestation comprendra l'ensemble des équipements nécessaires à son fonctionnement, notamment les modules ou dispositifs LED, alimentations, câblages, connectiques, protections et accessoires nécessaires, ainsi que leur raccordement et leur mise en service. En revanche, l'arrivée électrique sera mise à la disposition du prestataire et ne relève pas du présent marché.

Les éléments métalliques seront dimensionnés en fonction des caractéristiques définitives de l'enseigne, de son poids, de ses dimensions, de son exposition et des contraintes du support existant.

Le titulaire devra procéder préalablement à un relevé sur site et à la vérification de la nature et de la capacité des supports.

Le titulaire fournira avant exécution les plans de principe et plans de détail du système de fixation, précisant notamment les profilés, consoles, platines, points d'ancrage, assemblages, visseries, distances de déport et principe de cheminement des alimentations électriques.

Le dimensionnement des fixations et de l'ossature devra tenir compte des actions climatiques et notamment des efforts de vent applicables au site et à la hauteur d'implantation de l'enseigne. Une note de calcul pourra être demandée au titulaire avant exécution.

L'ensemble des pièces métalliques, fixations et visseries exposées aux intempéries sera réalisé dans des matériaux présentant une résistance adaptée à la corrosion et à une implantation extérieure permanente.

Enfin, le titulaire devra assurer la fourniture de l'ensemble des accessoires et sujétions nécessaires à une installation complète, stable, durable et parfaitement sécurisée, y compris toutes adaptations rendues nécessaires par la configuration réelle de la façade et de la toiture.

La prestation comprendra tous les moyens d'approvisionnement et d'accès pour mise en œuvre, y compris droits de voirie si nécessaire.

**LOCALISATION :** **Signalétique par lettrage en façades**, suivant plans de l'Architecte.

## 2.2 VITROPHANIE

### 2.2.1 Vitrophanie sur les vitrages menuiseries extérieures

Fourniture et pose sur les vitrages des menuiseries extérieures d'une vitrophanie occultante par adhésif dépoli dégradé, comprenant :

- Préparation du support verrier selon prescriptions du fabricant.
- Fourniture et mise en œuvre sur vitrage d'un film adhésif collé dégradé permettant l'occultation jour et nuit
- Hauteur et typographie : suivant charte graphique et plans Architecte
- La mise en œuvre devra assurer une parfaite adhérence au vitrage, sans bulles, plis, défauts ou décollements.

Le nouveau traitement devra être réalisé **dito existant** : aspect, degré d'opacité, hauteur et progression du dégradé à relever et vérifier sur site avant fabrication

Concernant la vitrophanie de type A2 celle-ci devra intégrer des **bandes contrastées en film vinyle polymère opaque gris mat**, avec mentions « ENTRÉE » / « SORTIE » en réserve, suivant charte signalétique.

**LOCALISATION :** Signalétique **A1** sur les menuiseries extérieures du RDC suivant plans de repérages (y compris vitrages du SAS d'entrée donnants sur l'accueil) et **A2** sur les portes des SAS d'entrée et de sortie.

### 2.2.2 Vitrophanie miroir

Fourniture et pose sur les vitrages d'une vitrophanie miroir occultante par adhésif, comprenant :
- Préparation du support verrier selon prescriptions du fabricant.
- Fourniture et mise en œuvre sur vitrage d'un film adhésif collé sans teint effet miroir permettant l'occultation jour et nuit.
- Hauteur : dimension des vitrages
- La mise en œuvre devra assurer une parfaite adhérence au vitrage, sans bulles, plis, défauts ou décollements.

**LOCALISATION :** Signalétique **A4** sur les vitrages des menuiseries des locaux caméra et agent de sécurité suivant plans de repérages.

### 2.2.3 Vitrophanie opaque sur les vitrages menuiseries extérieures

Fourniture et pose sur les vitrages des menuiseries extérieures d'une vitrophanie blanc opaque occultante par adhésif, comprenant :
- Préparation du support verrier selon prescriptions du fabricant.
- Fourniture et mise en œuvre sur vitrage d'un film adhésif collé blanc opaque.
- Hauteur : dimension des vitrages
- La mise en œuvre devra assurer une parfaite adhérence au vitrage, sans bulles, plis, défauts ou décollements.

**LOCALISATION :** Signalétique **A6** sur les vitrages des menuiseries du RDC donnant sur le parvis central suivant plans de repérages.

### 2.2.4 Vitrophanie sur les vitrages intérieurs

Fourniture et pose sur les vitrages des menuiseries intérieures d'une vitrophanie en bande comprenant :
- Préparation du support verrier selon prescriptions du fabricant.
- Fourniture et mise en œuvre sur vitrage d'un film adhésif collé en bande.
- Hauteur et typographie : suivant charte graphique et plans Architecte
- La mise en œuvre devra assurer une parfaite adhérence au vitrage, sans bulles, plis, défauts ou décollements.

Les films adhésifs seront en vinyle polymère dépoli translucide, finition mate, découpé suivant composition graphique.
Pour A3 uniquement, lettrage « OFPRA » réalisé en réserve par découpe du film.

**LOCALISATION :** Signalétique **A3 et A5** suivant plans de repérages sur les vitrages des BOX.

## 2.3 DRAPEAUX

Fourniture et pose de drapeaux officiels France et Union européenne à installer dans les administrations comprenant :

- Double support pour mâts de pavillons France et Union européenne.
- Fixation double fourreau à visser en façade.
- Pavillons en tissu ourlé avec sangle et 2 anneaux.
- Dimensions du drapeau : 100 x 150 cm.
- Mâts en aluminium laqué blanc de diamètre 35 mm et longueur 1,5 m.
- Matière : maille polyester 115grs/m².
- Impression numérique haute définition pour utilisation en extérieur.

**LOCALISATION :** **Drapeaux** suivant plans de repérages de l'Architecte.

# 3. PLANNING PREVISIONNEL

Dans le cadre de la réalisation des prestations du présent marché :

- Les documents de la charte graphique de l'Ofpra seront transmis à la signature dès notification du marché
- Les études d'exécution seront réalisées à partir de début novembre 2026
- Les travaux de pose se dérouleront de mi-novembre à mi-décembre 2026 et seront réalisés par étage, en fonction des consignes de l'OPC

Sur décision de l'Ofpra, le calendrier prévisionnel peut évoluer en fonction des besoins et des exigences de l'opération.